



CONTRAT BRECHE



2020 – 2025

Contrat de territoire
« Eau et Climat »



Montreuil sur Brèche



SOMMAIRE

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT	8
<i>Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 2 – Contenu du programme d'actions</i>	<i>8</i>
<i>Article 3 – Durée du contrat.....</i>	<i>10</i>
TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES	11
<i>Article 4 - Engagements de l'Agence.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE.....</i>	<i>12</i>
TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT	13
<i>Article 7 - Pilotage.....</i>	<i>13</i>
<i>Article 8 – Animation.....</i>	<i>13</i>
<i>Article 9 – Modalités de suivi</i>	<i>14</i>
<i>Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....</i>	<i>14</i>

PREAMBULE

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat Brèche définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux sur le territoire du bassin de la Brèche. Les enjeux sont les suivants :

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,
- Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
- Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,
- Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière,
- Enjeu 6 : La communication et la sensibilisation.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre

au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'Agence",

Et

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 075 125 00019, représenté par son Président, dûment habilité par la délibération n°10-10-2019/2 en date du 10/10/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT »

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 067 999 00017, représentée par sa Présidente, dûment habilitée par la délibération n°2019-294 en date du 13/12/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La Communauté de communes du Liencourtois – la Vallée Dorée, inscrite à l'INSEE sous le numéro 246 000 129 00055, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n°23-09-2019/20 en date du 23/09/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La Communauté de communes du Pays Clermontois, inscrite à l'INSEE sous le numéro 246 000 376 00078, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n°2019_12_08 en date du 21/11/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La Communauté de communes du Plateau Picard, inscrite à l'INSEE sous le numéro 246 000 566 00025, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n°19C/07/13 en date du 05/12/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune d'Airion, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 000 067 00019, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération en date du 22/11/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Bailleval, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 000 414 00013, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n°27 09 2019 11 en

date du 27/09/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Breuil le Sec, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 001 065 00012, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération en date du 12/09/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Breuil le Vert, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 001 073 00016, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n°2019-62 en date du 27/09/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Clermont, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 001 560 00012, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération en date du 17/09/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Fitz-James, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 002 329 00011, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération en date du 26/06/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Liancourt, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 003 574 00011, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération en date du 19/12/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Montreuil sur Brèche, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 004 200 00012, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n°2019_09_02 en date du 26/09/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Nogent sur Oise, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 004 580 00017, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n°DEL2019_093 en date du 10/10/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

La commune de Rantigny, inscrite à l'INSEE sous le numéro 216 005 181 00013, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n°2019/35 en date du 20/09/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénommée « MAITRE D'OUVRAGE »

Le conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, inscrit à l'INSEE sous le numéro 381 226 406 00035, représenté par son Président, dûment habilité par la délibération en date du 17/10/2019 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-dénotmé « MAITRE D'OUVRAGE »

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu l'avis du président de la CLE en date du 19 décembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Oise délimitant le périmètre du SAGE de la Brèche du 9 février 2017, modifié par les arrêtés du 22 mars 2017, du 16 octobre 2017 et du 15 mars 2018,

Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 18-45 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20/11/2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides du 4 mars 2020,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le diagnostic du territoire intégrant les éléments du diagnostic et de la stratégie du SAGE Brèche en élaboration,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité.

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du bassin de la Brèche et figurant en annexe 1.

Les grands enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,
- Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
- Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,
- Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière,
- Enjeu 6 : La communication et la sensibilisation.

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants (en gras les actions emblématiques eau et climat) :

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
 - o La mise en place d'animation sur la thématique captage,
 - o **La mise en œuvre d'actions sur les captages prioritaires (Clermont, St Just en Chaussée notamment) et les captages sensibles du territoire,**

- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,
 - o Le diagnostic permanent des stations d'épuration du territoire,
 - o **La mise en conformité des branchements d'assainissement à proximité de la Béronnelle,**
 - o La desserte en assainissement des zones sensibles à proximité de la Béronnelle,
 - o La reconstruction de la station de La Neuville en Hez et la mise en place du réseau sur Litz et La Neuville en Hez (sous réserve des conclusions de l'étude d'impact du projet sur le milieu récepteur),
 - o L'amélioration des rejets en temps de pluie : mise en séparatif, **travaux de désimperméabilisation...**,
 - o **La mise en place d'actions suite à la RSDE,**
- Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
 - o La mise en place d'animation sur les thématiques rivières et zones humides,
 - o **La restauration de la continuité écologique,**
 - o **La mise en place du programme pluriannuel de restauration sur la Brèche et ses affluents,**
 - o **Le diagnostic et la restauration des zones humides,**
 - o L'amélioration des connaissances sur la qualité des eaux superficielles
- Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,
 - o **La mise en place d'actions d'hydraulique douce,**
 - o **L'adaptation des pratiques culturelles,**
 - o **La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial**
- Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière.
 - o L'amélioration des connaissances sur les niveaux de nappe ainsi que sur les assecs,
 - o L'amélioration des connaissances sur les relations entre eaux de surfaces et eaux souterraines,
 - o La détermination de volumes prélevables,
- *Enjeu 6 : La communication et la sensibilisation*
 - o *La réalisation d'un atelier participatif,*
 - o *L'organisation de journées de sensibilisation (eau, biodiversité, climat),*
 - o *La mise en œuvre d'actions d'information et de communication.*

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 16.972 millions d'euros (y compris reconstruction de la station de La Neuville en Hez et mise en place du réseau sur Litz et La Neuville en Hez).

Article 3 – Durée du contrat

Le programme d'actions à réaliser couvre la période 2020-2025, soit une durée de 6 ans.

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 - Engagements de l'Agence

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'Agence.

Pour les dossiers de restauration de la continuité écologique relevant du présent contrat, les aides à la suppression d'obstacles à la libre circulation pourront être portées à 90 % au lieu de 80 %.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT s'engage à :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions ;
- réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 7
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 8 ;
- permettre que les animateurs bénéficient de l'appui technique de l'agence de l'eau, et participent aux sessions d'échange et d'information que l'Agence peut organiser ;
- ce que les missions d'animation ne soient pas interrompues pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les MAITRES D'OUVRAGE signataires s'engagent à :

- réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie disponible au lien suivant : [http://www.eau-seine-normandie.fr/engagement changement climatique](http://www.eau-seine-normandie.fr/engagement_changement_climatique).

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 7 - Pilotage

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- envoyer à l'Agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- envoyer, dans un délai de 6 mois après la fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat,
- s'assure de la communication continue sur la réalisation des actions,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- réunir annuellement le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2.
- assure la coordination des animations associées.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions et le cas échéant des animations associées. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 8 – Animation

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT met en place une animation pour l'accompagner dans la mise en œuvre et le suivi du contrat.

L'animation est assurée par au minimum 1 animateur, soit un total minimal de 1 Equivalent Temps Plein.

L'animateur du contrat assure les missions générales suivantes :

- actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- secrétariat du comité de pilotage,
- rédaction du tableau d'avancement annuel et en fin de contrat du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

Il peut également assurer des missions d'animation thématique.

L'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique du président de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

A côté et en appui de l'animation du contrat de territoire eau et climat, les animations thématiques suivantes contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions :

- Animation rivières : 2 postes, pour 2 ETP, au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche
- Animation zones humides : 1 poste, pour 1 ETP, au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche
- Animation captage : 1 poste, pour 1 ETP, porté par la Communauté de Communes du pays Clermontois et intervenant a minima sur les aires d'alimentation des captages du clermontois.

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation du contrat et des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 9 – Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 7, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 1 mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

A l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur ou de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté

- à mi-parcours (soit le 31/12/2022) s'il n'y a pas :
 - engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit 6.789 millions d'euros
 - et engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.



A....., le

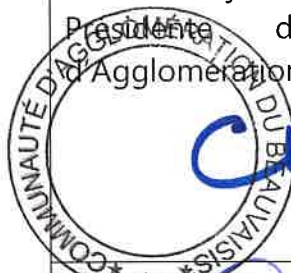
Patricia Blanc
Directrice générale de l'Agence de l'eau
Seine-Normandie



Olivier Ferreira
Président du Syndicat Mixte du Bassin
Versant de la Brèche



Caroline Cayeux
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis



Olivier Ferreira
Président de la Communauté de
Communes du Liancourtois – la Vallée
Dorée



Lionel Olivier
Président de la Communauté de
Communes du Pays Clermontois



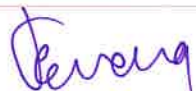
Frans Desmedt
Président de la Communauté de
Communes du Plateau Picard



Sandrine DRETZ
Maire d'Airion



Olivier Ferreira
Maire de Bailleval

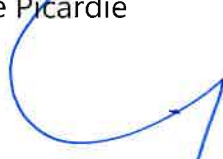


Denis Dupuis
Maire de Breuil le Sec



Jean-Philippe Vichard
Maire de Breuil le Vert



Lionel Ollivier Maire de Clermont 	Jean-Claude Pellerin Maire de Fitz-James 
Roger Menn Maire de Liancourt 	Patrick Guibon Maire de Montreuil sur Brèche 
Jean-François Dardenne Maire de Nogent sur Oise 	Dominique Delion Maire de Rantigny 
Christophe Lepine Président du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie 	

En 17 exemplaires comprenant 17 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat.
- Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation.

Annexes du contrat de territoire « eau et climat »

ANNEXE 1 - TERRITOIRE CONCERNÉ ET ENJEUX EAU ET CLIMAT ASSOCIÉS DU CONTRAT

ANNEXE 2 - PROGRAMME D' ACTIONS DÉTAILLÉ DU CONTRAT

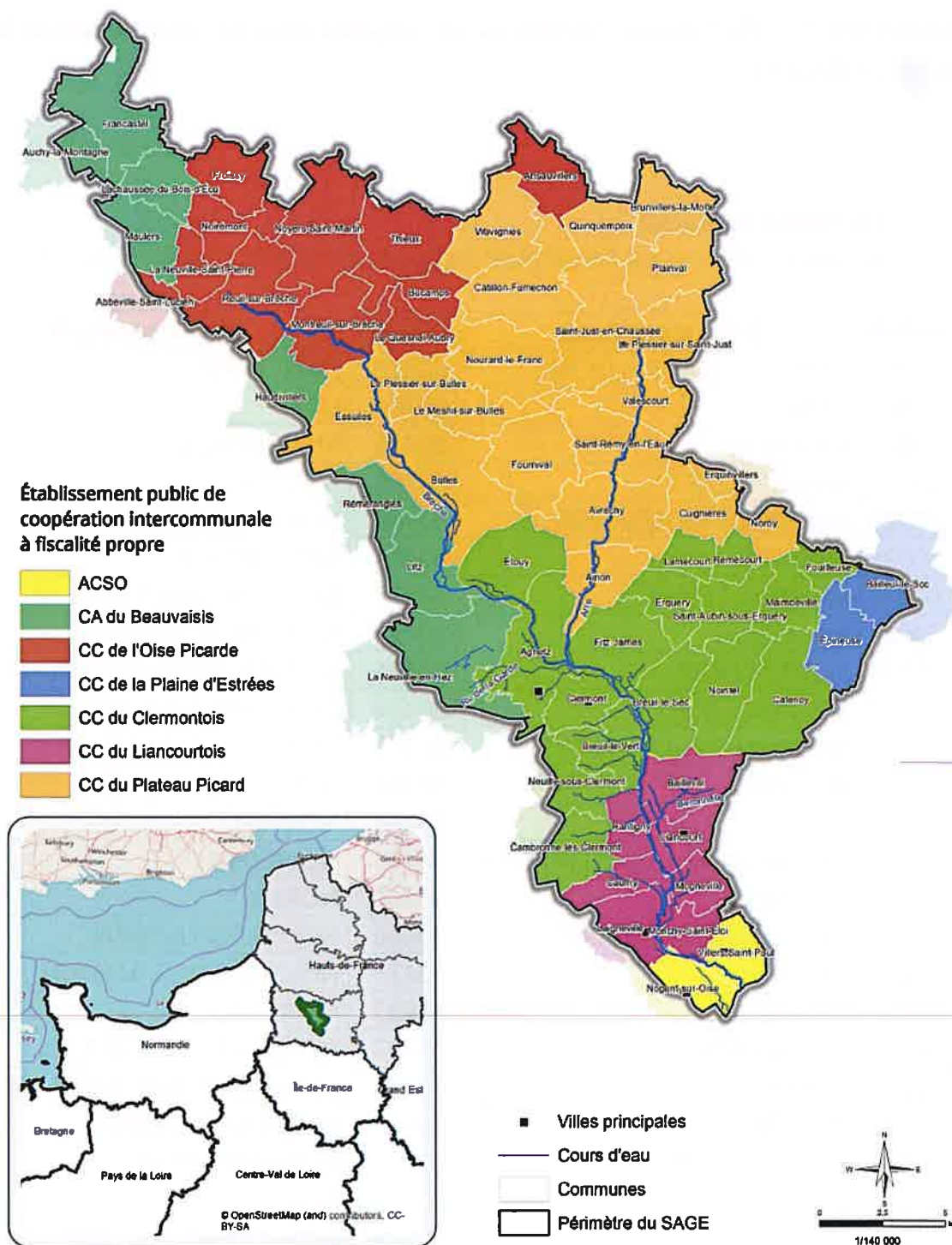
ANNEXE 3 - INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du contrat Brèche

1. Territoire concerné

Le territoire concerné est l'ensemble du bassin de la Brèche, soit 66 communes.

INSEE	Nom Commune	INSEE	Nom Commune
60003	ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN	60360	LIANCOURT
60007	AGNETZ	60366	LITZ
60008	AIRION	60375	MAIMBEVILLE
60017	ANSAUVILLERS	60390	MAULERS
60026	AUCHY-LA-MONTAGNE	60400	LE MESNIL-SUR-BULLES
60034	AVRECHY	60404	MOGNEVILLE
60040	BAILLEUL-LE-SOC	60409	MONCHY-SAINT-ELOI
60042	BAILLEVAL	60425	MONTREUIL-SUR-BRECHE
60106	BREUIL-LE-SEC	60451	NEUILLY-SOUS-CLERMONT
60107	BREUIL-LE-VERT	60454	LA NEUVILLE-EN-HEZ
60112	BRUNVILLERS-LA-MOTTE	60457	LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE
60113	BUCAMPS	60463	NOGENT-SUR-OISE
60115	BULLES	60464	NOINTEL
60120	CAMBRONNE-LES-CLERMONT	60465	NOIREMONT
60130	CATENOY	60466	NOROY
60133	CATILLON-FUMECHON	60468	NOURARD-LE-FRANC
60134	CAUFFRY	60470	NOYERS-SAINT-MARTIN
60157	CLERMONT	60495	PLAINVAL
60186	CUIGNIERES	60497	LE PLESSIER-SUR-BULLES
60210	EPINEUSE	60498	LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST
60215	ERQUERY	60520	LE QUESNEL-AUBRY
60216	ERQUINVILLERS	60522	QUINQUEMPOIX
60222	ESSUILES	60524	RANTIGNY
60225	ETOUY	60529	REMECOURT
60234	FITZ-JAMES	60530	REMERANGLES
60247	FOUILLEUSE	60535	REUIL-SUR-BRECHE
60252	FOURNIVAL	60568	SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY
60253	FRANCASTEL	60581	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
60265	FROISSY	60595	SAINT-REMY-EN-L'EAU
60302	HAUDIVILLERS	60634	THIEUX
60336	LACHAUSSEE-DU-BOIS-D'ECU	60653	VALESCOURT
60342	LAIGNEVILLE	60684	VILLERS-SAINT-PAUL
60345	LAMECOURT	60701	WAVIGNIES



2. Enjeux eau et climat associés

	Masse d'eau	Etat	Objectif
FRHR218	La Brèche de sa source au confluent de l'Arré	moyen	2015
FRHR219	L'Arré de sa source au confluent de la Brèche	moyen	2021
FRHR220	La Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise	moyen	2015

FRHR220-H2071000	Ru de la Garde	mauvais	2021
FRHR220-H2073000	Ruisseau de la Béronnelle	mauvais	2021



Masse d'eau	Paramètres déclassants	Enjeu
Brèche amont (FRHR218)	Metazachlore	Restoration hydromorphologique et de la continuité écologique Préservation et restauration des zones humides Pollutions diffuses : pesticides, nitrates (BAC) Assecs Ruissellement - érosion

Brèche aval (FRHR220)	I2M2 Diflufenicanil	Restauration hydromorphologique et de la continuité écologique Préservation et restauration des zones humides Pollutions diffuses : pesticides, nitrates (BAC)
Arré (FRHR219)	Pics de NH ₄ et phosphore Diflufenicanil	Restauration hydromorphologique et de la continuité écologique Préservation et restauration des zones humides Gestion du pluvial Pollutions diffuses : pesticides, nitrates (BAC) Assecs Ruissellement - érosion
Ru de la Garde (FRHR220-H2071000)	IBD, I2M2 O ₂ , Sat O ₂ PO ₄ ³⁻ , Phos NH ₄ , NO ₂ , NO ₃ Ph max	Restauration hydromorphologique et de la continuité écologique Préservation et restauration des zones humides Assainissement Gestion du pluvial Pollutions diffuses : pesticides, nitrates (BAC)
Béronnelle (FRHR220-H2073000)	BIO O ₂ , sat O ₂ COD PO ₄ ³⁻ , Phos NH ₄ , NO ₂	Restauration hydromorphologique et de la continuité écologique Préservation et restauration des zones humides Assainissement Gestion du pluvial Pollutions diffuses : pesticides, nitrates (BAC)

Les cours d'eau du bassin ont une hydromorphologie très dégradée. Cela est lié d'une part aux travaux historiques de rectification et recalibrage des cours d'eau, d'autre part à la présence de nombreux obstacles à la continuité écologique. Plus précisément, la Brèche et l'Arré présentent les 2 types de pressions alors que les affluents sont surtout dégradés par des travaux hydrauliques ou d'anthropisation des berges. Leurs faibles débits les rendent aussi plus vulnérables à des rejets ponctuels d'assainissement ou par temps de pluie.

Les zones humides ne représentent plus que 3% de la superficie du bassin versant, et continuent à être menacées par l'urbanisation ou le drainage.

Le contexte agricole du bassin, composé principalement de grandes cultures, impacte la qualité de la ressource en eau. Plusieurs captages ont été identifiés pour y mener des actions prioritaires, notamment au vu des concentrations en nitrates.

La qualité des milieux sur l'aval du bassin, plus urbanisé, se dégrade principalement par temps de pluie, surtout sur Liancourt.

Enfin, la connaissance sur le volet quantitatif des nappes doit encore être améliorée, notamment le lien nappe-rivière.

ANNEXE 2 - Programme d'actions détaillé du contrat Brèche

(1) Enjeux identifiés et actions retenues (en gras les actions emblématiques eau et climat)

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
 - o La mise en place d'animation sur la thématique captage,
 - o **La mise en œuvre d'actions sur les captages prioritaires (Clermont, St Just notamment) et les captages sensibles du territoire,**
- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,
 - o Le diagnostic permanent des stations d'épuration du territoire,
 - o **La mise en conformité des branchements d'assainissement à proximité de la Béronnelle,**
 - o La desserte en assainissement des zones sensibles à proximité de la Béronnelle,
 - o La reconstruction de la station de La Neuville en Hez et la mise en place du réseau sur Litz et La Neuville en Hez (sous réserve des conclusions de l'étude d'impact du projet sur le milieu récepteur)
 - o L'amélioration des rejets en temps de pluie : mise en séparatif, **travaux de désimperméabilisation....,**
 - o **La mise en place d'actions suite à la RSDE,**
- Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
 - o La mise en place d'animation sur les thématiques rivières et zones humides,
 - o **La restauration de la continuité écologique,**
 - o **La mise en place du programme pluriannuel de restauration sur la Brèche et ses affluents,**
 - o **Le diagnostic et la restauration des zones humides,**
 - o L'amélioration des connaissances sur la qualité des eaux superficielles
- Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,
 - o **La mise en place d'actions d'hydraulique douce,**
 - o **L'adaptation des pratiques culturelles,**
 - o **La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial**

- Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière.
 - o L'amélioration des connaissances sur les niveaux de nappe ainsi que sur les assecs,
 - o L'amélioration des connaissances sur les relations entre eaux de surfaces et eaux souterraines,
 - o La détermination de volumes prélevables,
- Enjeu 6 : La communication et la sensibilisation
 - o La réalisation d'un atelier participatif,
 - o L'organisation de journées de sensibilisation (eau, biodiversité, climat)
 - o La mise en œuvre d'actions d'information et de communication.

				Echéancier et montant annuel (€, en HT) <i>Préciser le montant de chaque action et l'année correspondante</i>						Total
Action	Maitre d'ouvrage	Justification de l'action en lien avec la ou les pressions pour l'atteinte du BE (diagnostic)	BV/Masse d'eau ou AAC/lieu	2020	2021	2022	2023	2024	2025	(€)
1- La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages										
1-1 - BAC - Actions agricoles	CCLVD / Sacy-le-Grand	Réduction des pollutions diffuses, développement des surfaces en AB pour l'atteinte du % de surface en AB à hauteur du niveau national	la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise, Craie picarde	26 000 €	11 575 €	10 000 €	11 000 €	5 000 €	5 000 €	68 575 €

1-2 - BAC - Pollutions industrielles	CCLVD / Sacy-le-Grand	Préservation de la ressource en eau	la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise, Craie picarde	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	18 600 €
1-3 - BAC - Animation captage	CCC	Préservation de la ressource en eau	la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise, Craie picarde	53 000 €	54 350 €	55 740 €	57 172 €	58 647 €	60 167 €	339 076 €
1-4 - Actions captages St Just, St Rémy, Avrechy	CCPP	Mise en œuvre d'actions sur BAC Grenelle	Arré	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	150 000 €
2- L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain										
2-1 – Reconstruction de la station de La Neuville en Hez, déconnexion de surfaces actives sur La Neuville en Hez, mise en place du réseau sur Litz et raccordement en partie privée (sous réserve*)	CAB	Impact sur AAC Litz	AAC Litz	0 €	4 878 600 €	0 €	200 000 €	1 844 700 €	525 000 €	7 448 300 €
* Ces actions portant sur la zone de collecte de la Neuville-en-Hez seront accompagnées dans le cadre du CTEC sous réserve de l'éligibilité de la reconstruction de la station et du résultat de l'évaluation de l'impact des rejets ERU pour Litz. En l'absence d'impact sur la commune de Litz, l'extension de la zone de collecte sur Litz ne serait plus prioritaire engendrant le retrait de son inscription au CTEC.										

2-2 - Diagnostic permanent des ECP et ECM, Révision du SDA	CCLVD	Mauvais état Béronnelle, réduction des pollutions urbaines	Béronnelle, Brèche aval	50 000 €	130 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	260 000 €
2-3 - Mise en conformité des branchements d'assainissement	CCLVD	Mauvais état Béronnelle, réduction des pollutions urbaines	Béronnelle, Brèche aval	191 400 €	191 400 €	191 400 €	191 400 €	191 400 €	191 400 €	1 148 400 €
2-4 - Actions suite à la RSDE	CCLVD	Mauvais état Béronnelle, réduction des pollutions urbaines	Béronnelle, Brèche aval	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	60 000 €
2-5 - Mise en séparatif rue Pasteur à Mogneville	CCLVD	Mauvais état Béronnelle, réduction des pollutions urbaines par temps de pluie	Béronnelle	0 €	45 000 €	465 000 €	0 €	0 €	0 €	510 000 €
2-6 - Travaux suite au diagnostic permanent et au SDA	CCLVD	Mauvais état Béronnelle, réduction des pollutions urbaines par temps de pluie	Béronnelle	0 €	0 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	600 000 €

2-7 - Projet de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation	CCLVD / communes	Mauvais état Béronnelle, réduction des pollutions urbaines par temps de pluie	Béronnelle, Brèche aval	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	192 000 €
2-8 - Desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt	CCLVD / privés	Mauvais état Béronnelle, réduction des pollutions urbaines	Béronnelle, Brèche aval	0 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €
2-9 - Diag assainissement St Just	CCPP	Diminution des pics en azote et phosphore sur l'Arré	Arré	0 €	40 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	56 000 €
2-10 - Diag assainissement Airion	CCPP	Diminution des pics en azote et phosphore sur l'Arré	Arré	0 €	0 €	0 €	0 €	160 000 €	0 €	0 €	160 000 €
2-11 - Projet de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation	EPCI/communes	Réduction des à-coups hydrauliques, réduction des pollutions urbaines par temps de pluie	Bassin hors CCL-VD	0 €	15 625 €	15 625 €	31 250 €	31 250 €	31 250 €	31 250 €	125 000 €

2-12 - Diagnostic permanent des ECP et ECM, Révision du Schéma Directeur d'Assainissement	CCC	Mauvais état Béronnelle et ru de la Garde	Béronnelle, ru de la Garde, Brèche aval	0 €	50 000 €	130 000 €	80 000 €	0 €	0 €	260 000 €
3- L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides										
3-1 - Restauration de la zone humide du ru d'Airion	Airion	Dégradation des zones humides sur le bassin	Arré	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €
3-2 - Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt	Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt	Dégradation des zones humides sur le bassin	Brèche aval	165 000 €	230 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	495 000 €
3-3 - Réouverture du ru des Ecouillaux	CENP	Restauration de la continuité écologique et préservation d'espèce patrimoniale	ru de la Garde	0 €	40 000 €	0 €	- €	- €	- €	40 000 €
3-4 - Etude et restauration des zones humides de Bulles	CENP	Dégradation des zones humides sur le bassin	Brèche amont	20 000 €	0 €	20 000 €	23 000 €	0 €	0 €	63 000 €
3-5 - Restauration du marais de Bailleval	CENP	Dégradation des zones humides sur le bassin	Brèche aval	4 000 €	0 €	2 000 €	20 000 €	2 000 €	0 €	28 000 €
3-6 - Restauration du marais de Monchy Saint Eloi	CENP	Dégradation des zones humides sur le bassin	Brèche aval	7 000 €	27 000 €	20 000 €	28 000 €	5 000 €	5 000 €	92 000 €
3-7 - Restauration du marais d'Ars	CENP	Dégradation des zones humides	Brèche aval	0 €	20 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	40 000 €

3-16 - Restauration R1	SMBVB	forte anthropisation des cours d'eau, état moins que bon sur les masses d'eau	Ensemble du bassin	52 440 €	26 820 €	70 080 €	79 560 €	29 040 €	0 €	257 940 €
3-17 - Remise en eau de méandres	SMBVB	forte anthropisation des cours d'eau, état moins que bon sur la Brèche	Brèche	87 360 €	73 920 €	94 080 €	87 360 €	134 400 €	0 €	477 120 €
3-18 - Animation CTEC et SAGE Brèche	SMBVB	Nécessité d'une animation pour mettre en œuvre SAGE et CTEC	Ensemble du bassin	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €	438 000 €
3-19 - Animation zones humides	SMBVB	Nécessité d'une animation pour faire émerger et suivre les projets	Ensemble du bassin	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	288 000 €
4- L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement										
4-1 - Actions pour limiter les ruissellements	communes / privés	Maîtrise des ruissellements et de l'érosion : enjeu fort du SAGE	Béronnelle, Brèche aval	0 €	0 €	44 000 €	44 000 €	44 000 €	44 000 €	176 000 €
4-2 - Actions pour limiter les ruissellements	CCC	Maîtrise des ruissellements et de l'érosion : enjeu fort du SAGE	Béronnelle, ru de la Garde, Brèche aval	395 255 €	0 €	- €	- €	- €	- €	395 255 €

5- L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière

5-1 - BAC - amélioration de la connaissance des niveaux de nappe	CCLVD	Préservation de la ressource en eau - aspect quantitatif	la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise, Craie picarde	-	-	-	-	-	-	-
5-2 - Amélioration des connaissances sur les échanges nappe / rivières et définition de volumes prélevables	SMBVB	Manque de connaissance sur les liens entre nappe et rivières empêchant une gestion éclairée de la ressource	Ensemble du bassin	0 €	30 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	110 000 €

6- La communication et la sensibilisation

6-1 - Pédagogie active et communication	SMBVB, CCLVD	Nécessité de sensibiliser les élus et acteurs locaux	Ensemble du bassin	2 000 €	16 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	26 000 €
---	--------------	--	--------------------	---------	----------	---------	---------	---------	---------	----------

(2) Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de 16 971 566 € et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT (€)
1- La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	576 251
2- L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain	10 889 700
3- L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides	4 798 360
4- L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement	571 255
5- L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière	110 000
6- La communication et la sensibilisation	26 000
TOTAL	16 971 566

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et des animations associées.

Les indicateurs suivants sont renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

Technique	Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions et en moyenne pour chacun des enjeux inscrits au contrat : en nombre de mois d'écart au prévisionnel
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Pour les animations :	
Financier	Montant de l'animation : € TTC Montant de l'aide : € Nb d'ETP :
Social	Nb de personnes sensibilisées :

Pour les animations thématiques, les indicateurs spécifiques suivants sont à renseigner :

Poste SAGE et CTEC
Animation : 1 ETP
Animation préexistante : 1 ETP
Etat d'avancement du SAGE
Nombre d'actions du CTEC réalisées ou en cours
Nombre d'actions du CTEC réalisées ou en cours parmi les actions les plus prioritaires : ouvrages continuité liste II, remise en eau des méandres, acquisitions foncières et plans d'actions en zones humides, gestion du pluvial à la source (urbain et rural), autres actions emblématiques « eau et climat »
Nombre d'actions de communication réalisées (journée d'information, atelier participatif...)
% du territoire couvert par une démarche de lutte contre le ruissellement
Postes rivières
Animation : 2 ETP
Animation préexistante : 2 ETP
Nombre de techniciens rivière sur le bassin versant
Nombre d'actions du PPRE réalisées
Nombre d'études RCE terminées
Nombre d'interventions de sensibilisation
Linéaire de cours d'eau restauré

Nombre d'obstacles à l'écoulement effacés ou aménagés
Nombre de méandres reconnectés
Nombre d'habitats restaurés (frayères)

Poste zones humides

Animation : 1 ETP
Animation préexistante : 1 ETP
Nombre de techniciens zones humides sur le bassin versant
Nombre de secteurs en ZH vérifiés
Nombre d'interventions de sensibilisation
Surface de zones humides restaurée (ha)
Surface de zones humides faisant l'objet d'une gestion conservatoire (ha)
Nombre de projets communaux accompagnés
Surface de zones humides concernée par les projets communaux (ha)

Poste animation AAC

Animation : 1 ETP
Animation préexistante : 0 ETP
Nombre d'animateur agricole sur le bassin versant (poste mutualisé)
Surface engagée en outils d'aide : Contrat Azote
Nombre d'agriculteurs accompagnés
Nombre de formations et nombre de participants
Surface en Bas Niveau d'Intrants
Indicateurs azote et IFT

